

Direction générale adjointe  
Transition écologique  
et équilibres territoriaux

Direction  
des Routes départementales

Angers, le 17 février 2025



Monsieur Pascal Crubleau  
Maire  
Hôtel de Ville  
1 rue du Port  
49220 Grez-Neuville

**Objet :** Entretien des dépendances vertes du réseau routier départemental

Monsieur le Maire,

En tant que gestionnaire de 4 750 km de routes, le Département a consacré près de 34 millions d'euros en 2024 pour entretenir, sécuriser et moderniser le réseau routier dont il a la responsabilité. Parmi ses prérogatives, le Département se consacre à l'entretien des dépendances vertes, dont le fauchage des bords de routes du printemps à l'automne et l'élagage/débroussaillage en hiver. Ce travail est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et l'intégrité du réseau en dégagant les accotements, la visibilité des carrefours, ou encore les panneaux de signalisation.

Les pratiques d'entretien sont conduites dans un souci de gestion durable en agissant sur les continuités écologiques, le recyclage des matériaux de chaussée et l'identification des espèces exotiques envahissantes. Pour assurer la sécurité des usagers et préserver la biodiversité, le Département a fait le choix, dès 2011, de pratiquer un fauchage raisonné, notamment en se limitant à une seule passe de fauche au printemps sur les accotements du réseau routier.

Les effets du changement climatique sur la végétation et la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la diminution des ressources amènent les services départementaux à proposer des évolutions des pratiques d'entretien. Ces évolutions, concertées avec la Chambre d'Agriculture, seront expérimentées en 2025 et porteront sur la recherche du juste entretien nécessaire à garantir la sécurité du réseau, mais aussi sur les périodes d'intervention et l'évolution du matériel.

En ce qui concerne le fauchage des accotements, la hauteur de coupe passera progressivement de 10 cm à 15 cm, permettant de maintenir un tapis végétal qui préserve mieux la biodiversité et est sans effet sur la repousse. La première coupe de fauchage interviendra dès la mi-avril qui connaît, depuis plusieurs années douces et humides, une pousse de la végétation préjudiciable pour la visibilité des usagers. Cette première fauche se concentrera sur les 4 000 km de routes présentant des enjeux de sécurité et de visibilité – liés à la sinuosité, au besoin de visibilité dans les carrefours et aux abords des habitations – soit sur toutes les routes en dehors des 2x2 voies et des routes à accotements larges, à l'exception des secteurs de semences en dehors des zones de sous-bois.

Pour préserver l'habitat d'espèces que constituent les haies des bocages, le Département réalisera un élagage bisannuel sur les routes disposant d'accotements larges constitutives notamment du réseau structurant et 2x2 voies et les sections rectilignes. Cette action vise à atteindre l'objectif ambitieux de terminer l'élagage fin février/début mars avant la nidification des oiseaux en particulier.

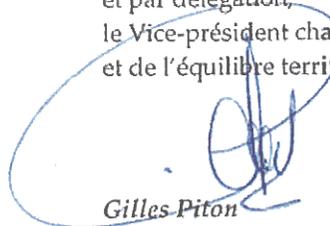
Le débroussaillage sera limité aux parties inférieures des talus pour garantir l'assainissement de la route tout en laissant la végétation se développer dans les parties supérieures.

L'ensemble de ces évolutions représente une diminution théorique de 72 tonnes de CO<sub>2</sub> et une réduction des consommations de 24 000 litres de carburants. Un document synthétique a été établi pour présenter les enjeux et les gains attendus par l'adoption de ces mesures novatrices et expérimentales dont un bilan sera réalisé en 2026. Les cartes des secteurs concernés par ces mesures sont disponibles auprès de vos contacts habituels dans les agences techniques départementales.

Je reste, ainsi que les équipes des agences techniques départementales, à votre disposition pour vous apporter toute précision ou tout complément d'information sur ces nouvelles pratiques qui s'inscrivent dans la politique de développement durable et de résilience territoriale du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Vice-président chargé de l'attractivité  
et de l'équilibre territorial



Gilles Piton

Copie à : Monsieur Denis Laizé, Président de la Chambre d'agriculture  
Monsieur Philippe Chalopin, Président de l'AMF49